

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 25/2022  
4 juillet 2022

### Décision du Collège de la Concurrence de l'ABC dans le cadre de la concentration Ter Beke/CFG Benelux

Le Collège de la concurrence de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a décidé le 4 juillet 2022 d'engager la procédure d'instruction complémentaire dans le cadre de la concentration Ter Beke-Pluma NV / Campofrio Food Group Netherlands BV et Imperial Meat Products VOF.

**Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen

Président

Tél : + 32 (2) 277 52 72

Courriel : [jacques.steenbergen@bma-abc.be](mailto:jacques.steenbergen@bma-abc.be)

Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).